

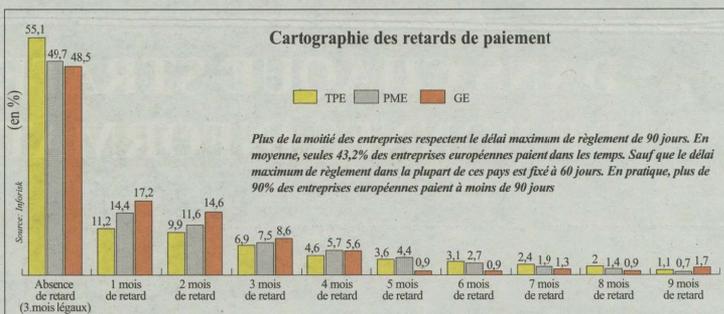
## Délais de paiement

## Du bon et du très mauvais chez les TPE

- 1 entreprise sur 2 paie à temps, mais 1 sur 6 avec plus de 90 jours de retard
- 279 milliards de DH de crédit interentreprises générés par les grands comptes
- Le taux de pénalité à appliquer reste théorique

ALORS que les alertes sur les délais de paiement se multiplient, il y a heureusement des entreprises vertueuses. 52% des sociétés régleraient dans les temps, c'est-à-dire à moins de 90 jours, selon une étude d'Inforisk. Mais la perception globale est bien plus inquiétante que ne laisse apparaître ce chiffre. Étrangement, les TPE sont les plus respectueuses de leurs engagements puisque 55,1% d'entre elles s'acquittent de leurs factures dans les délais réglementaires.

Cette proportion se réduit à 49,7% chez les PME et 48,5% parmi les grands comptes. La part des entreprises qui respectent les délais de paiement est bien plus élevée au Maroc que dans de nombreux pays européens notamment la France, le Royaume-Uni, le Portugal, la Turquie ou encore l'Italie. En moyenne,



lement les Philippines sur un échantillon de 35 pays.

Malgré les amendements, la loi sur les délais de paiement n'arrive pas à lutter contre le phénomène. Le texte manque d'innovation et ne fait pas de différenciation selon la taille de l'entreprise ou encore les secteurs. Les PME et les TPE sont celles qui souffrent le plus des délais de paiement. Au total, 279 milliards de DH de crédit interentreprises (72% du montant total à fin 2016) sont générés par les grands comptes contre 101 milliards de DH par les PME (26%) et seulement 8 milliards de DH par les TPE (2%). Par ailleurs, les entre-

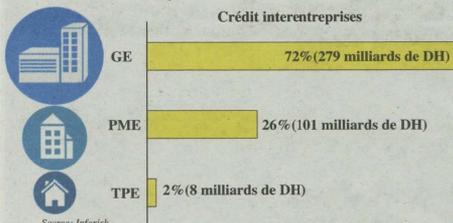
prises de force commerciale dissuadent les PME à appliquer les pénalités de retard aux grands comptes. Le taux de pénalité était fixé à 10% dans l'ancienne mouture. L'Etat veut l'aligner sur le taux des intérêts moratoires (3,5%) alors que

la CGEM milite pour un taux de l'ordre de 7%. En se basant sur le barème que défend le patronat, le montant cumulé des pénalités de retard est estimé, par Inforisk, à 8,1 milliards de DH. □

E.Fa

## Les grandes entreprises étouffent les plus petites

## Crédit interentreprises



En principe, les grands comptes sont moins tendus en termes de trésorerie. Mais, ce sont eux qui génèrent le plus gros du crédit interentreprises. En cela, la loi ne protège pas suffisamment les TPE et PME

seules 41,7% des entreprises européennes paient dans les délais. Mais elles sont plus de 90% à payer à moins de 90 jours. Et, contrairement au Maroc, la loi sanctionne plus sévèrement les mauvais comportements. Si plus de 13% des entreprises accusent un retard de paiement d'environ 30 jours, elles sont 16,5% à payer plus de 90 jours après échéance. Sur cet indicateur, le Maroc devance seu-

prises dans la grande distribution, par exemple, qui n'ont pas de délais clients puisqu'elles sont payées au comptant sont pour nombre d'entre elles réputées être de très mauvais payeurs. L'on pourrait imaginer des délais de règlement réduit pour ces opérateurs.

Aujourd'hui, certaines dispositions de la loi sont inopérantes. En plus de l'absence de textes d'application, les rap-